

# «Ouvrir le dialogue avec l'athlète»



*Jacques Rogge s'entretient avec Robert Parienté*

*Jacques Rogge, un des deux membres belges du CIO, avec le prince de Merode, président de l'Association européenne des comités olympiques nationaux (ACNOE); il est également président de la commission de coordination Sydney 2000, membre de la commission médicale et vice-président de la commission des programmes du CIO, Ancien champion du monde de voile, à dix-sept ans, trois fois sélectionné olympique, chirurgien de profession, Jacques Rogge a une vision pluraliste du sport et de la compétition. Il aborde ici les principaux sujets qui le préoccupent et qui pourraient être au cœur des débats du Congrès du centenaire à Paris,*

**Robert Parienté:**

-A quoi sert, selon vous, un Congrès olympique ?

**Jacques Rogge :** C'est un rassemblement qui permet périodiquement, tous les dix ou douze ans, de procéder à une réflexion nécessaire sur l'évolution du sport, en dehors des contingences de l'actualité, d'anticiper sur les événements ou de corriger les erreurs commises. N'oublions pas cependant que le Congrès olympique n'a pas de pouvoir décisionnel. Il n'a qu'une mission consultative. Nous avons enregistré une véritable révolution après le Congrès de Baden-Baden, en 1981. Ce fut la révolution Samaranch: ce fut la fin du dogme de l'amateurisme; l'apparition d'un programme de marketing qui permettait au CIO d'être moins dépendant des droits de télévision, dont il était totalement tributaire; la démultiplication des Jeux d'été et des Jeux d'hiver qui était envisagée depuis un

certain temps. En fait, Baden-Baden permit de réaliser un rattrapage par rapport à des phénomènes sociologiques que le sport ne pouvait plus ignorer. Juan Antonio Samaranch a eu le rare mérite de réaliser ces réformes en peu de temps.

Aujourd'hui, le CIO et le mouvement olympique se situent au sommet de la vague. Ils disposent d'une grande puissance financière et d'une fabuleuse propagation auprès du public. Ce Congrès doit donc prévoir l'avenir et anticiper sur les événements.

**R.P. :** Le mouvement olympique ne court-il pas le risque d'être dépassé par son propre succès ?

**J.R. :** Eviter d'être submergé par les pressions extérieures, notamment d'ordre économique, c'est avant tout une affaire d'hommes. La Charte Olympique et les accords qui lient les FI et les CNO au CIO sont pour la plupart à vocation technique et orga-

nisatrice. Il convient donc que les dirigeants en place soient en mesure de dire ce qu'il est raisonnable d'accepter ou de refuser; il faut qu'ils aient le courage de dire non à l'aliénation de certains principes intangibles, et notamment de fixer des limites au pouvoir de l'argent, face auquel on ne peut édicter des règles précises.

**R.P. :** Quel devrait être, selon vous, le thème prioritaire du Congrès ?

**J.R. :** Ce devrait être, à mon sens, le Congrès du dialogue avec l'athlète. Notre système axé sur une tradition centenaire n'est plus adapté aux besoins des champions de notre époque. L'athlète n'est plus celui des années 50, 60 voire 80. Ses liens hiérarchiques avec son club, sa fédération, sa FI, son CNO ne sont plus ce qu'ils étaient naguère. D'autres partenaires, donc d'autres influences, sont

venus se greffer sur la compétition. Ainsi le club des fournisseurs et les fabricants jouent-ils un rôle très important auprès des skieurs. Ils décident même de la programmation. En tennis, l'ATP, syndicat de joueurs, dirige l'élite et exerce un contrôle constant. En athlétisme, les managers cherchent à imposer leurs directives. Il y a aussi les sponsors, qui interviennent dans un domaine qui ne devrait pas être le leur. Tous ces éléments concourent à instituer des intérêts contradictoires et à créer des litiges entre les athlètes et les fédérations ou les CNO. Ne méconnaissons pas non plus les influences étatiques, qui, pour être moins sensibles qu'autrefois, n'en demeurent pas moins réelles.

Je ne suis ni paternaliste, ni passéiste. J'estime qu'il convient de répondre aux nouveaux besoins des athlètes, mais il faut aussi que les champions admettent que, s'ils ont des droits, ils ont aussi des devoirs. Est-il tolérable qu'un athlète refuse une sélection nationale et participe à un meeting privée? Je dis non. Rien ne fonctionnera harmonieusement si l'on ne trouve pas un terrain d'équilibre. En fait, ce qui est en jeu aujourd'hui c'est l'autorité du pouvoir sportif qui a un pouvoir d'organisation et de sélection, un pouvoir disciplinaire et un pouvoir financier sur l'athlète. Il doit partager aujourd'hui certains de ses pouvoirs et il faudra trouver un juste milieu. Il doit préserver exclusivement le premier pouvoir dont l'élément primordial est la sélection, car il détermine la carrière des champions : il doit de ce fait, dans ce domaine, s'opposer à toute interférence extérieure des managers et des sponsors. En revanche, le pouvoir disciplinaire fédéral peut poser problème, lorsqu'il est contredit par les lois d'un pays. Le mouvement sportif doit déjà de fait partager le pouvoir financier. L'athlète reçoit de l'argent des fabricants et des sponsors. Il n'y a rien de choquant dans ce fait. tant que le principe du pouvoir sportif est respecté. En fait, il est temps que l'on admette cette évidence : l'athlète est un membre à part entière du mouve-

ment olympique. Nous dirigeants du sport, devons favoriser la pratique à tous les échelons. Mais, sommes-nous véritablement les représentants des champions ? C'est pour eux que l'on organise les Jeux Olympiques. mais on ne pourra plus y parvenir sans faire de l'athlète le quatrième partenaire du mouvement olympique, avec le CIO, les F.I. et les CNO. Il faut donc qu'il ait une voix plus forte au chapitre, une fonction plus représentative, une place plus large dans la réflexion. Il est de notre devoir, à tous les échelons, du club du CIO. de favoriser le recrutement et l'inclusion des anciens athlètes ayant le bagage intellectuel requis dans l'administration du sport.

**R.P. : Qu'en est-il de la réforme envisagée concernant la composition du CIO?**

J.R. : Elle se fera progressivement. C'est une des idées directrices de Juan Antonio Samaranch, qui tient compte de beaucoup d'avis. Il existe un certain nombre d'hypothèses. Je préconiserais une certaine prudence. Il faut bien étudier le principe de la cooptation, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, et l'adapter aux réalités de notre époque. Le sport n'est pas géré par le seul CIO: il l'est par l'ensemble du mouvement sportif. La composition future du CIO devra donc tenir compte du triptyque CIO - F.I. - CNO. Mais, dans un premier temps, je pense qu'il serait souhaitable que l'on procède par petites touches et voir ensuite si l'on doit



aller plus loin. Je suis pour une évolution, par pour une révolution en la matière. C'est l'indépendance des dirigeants choisis, le refus des contingences à court terme et la survie du Mouvement Olympique qui doivent prédominer.

**R.P. : Comment voyez-vous le rôle des CNO, et notamment celui des CNO européens que vous présidez ?**

**J.R. :** J'ai une vision personnelle qui n'est pas nécessairement celle que je dois faire passer à travers mon mandat, car il me faut tenir compte des options de nos membres. La volonté d'une grande partie des membres des CNO, dont j'ai l'honneur d'être le président, est d'être le patron du sport dans son pays. Mais tous n'ont pas cette ambition et chaque organisation nationale a le droit de prendre les décisions qu'elle croit les meilleures. Je constate que beaucoup de CNO désirent sortir de leur rôle historique qui consistait à sélectionner, à inscrire et à déplacer une délégation aux J.O. ainsi qu'à propager l'idéal olympique. Dans beaucoup de pays, le CNO a largement dépassé ce rôle, grâce à la qualité des dirigeants et aux moyens financiers dont il dispose. Le meilleur exemple nous est fourni par le CONI. Les CNO tendent à être dans leur ensemble un organe de rencontre et de coordination entre les fédérations nationales; ils apportent ainsi une valeur ajoutée aux organisations sportives, notamment dans le domaine du marketing, de la médecine sportive et de la défense des intérêts communs.

**R.P. : Qu'en est-il de la réforme du programme olympique ?**

**J.R. :** Les Jeux Olympiques connaissent un succès considérable. Les plus grands champions profession-

nels souhaitent y prendre part. Si le programme était mauvais, nous le saurions. Certes, il convient sans doute d'amender, d'adapter. Il existe une ou deux disciplines au sujet desquelles il est permis de s'interroger, un ou deux sports qui peuvent espérer être admis aux J.O. Mais, je ne pense pas qu'un bouleversement soit indispensable. Une réforme trop poussée entacherait l'unité olympique et provoquerait d'inutiles plaintes et récriminations. Il y aura donc probablement ici et là des modifications; elles pourraient d'ailleurs faire mal. Mais il faut savoir que nous ne pouvons raisonnablement pas dépasser le quota maximum de 10 000 athlètes inscrits aux Jeux. En tant que représentant des CNO et membre de la commission du programme, je dis: «Halte ! N'allons pas plus loin dans le nombre d'épreuves; le CIO doit pouvoir résister à toute tendance inflationniste.» Les J.O. gagneraient en crédibilité si l'on réduisait le nombre de médailles distribuées. Je suis, pour ma part, choqué qu'un seul et même champion puisse avoir la possibilité de remporter trois, quatre, cinq titres individuels et par équipes, voire plus encore, dans un seul sport, alors que dans d'autres, on ne peut concourir qu'une fois.

*Ancien participant aux régates olympiques de 1968, 1972 et 1976, le D<sup>r</sup> Jacques Rogge a accompagné les athlètes belges à plusieurs réunions sportives.*



**R.P. : Le Congrès du centenaire a lieu en France, patrie de Coubertin. Peut-on encore aujourd'hui se référer à la vision olympique de ce pionnier ?**

**J.R. :** Au risque de choquer, je dirai non. J'ai le plus grand respect pour l'œuvre accomplie par Coubertin, en un temps qui n'était pas propice à la propagation du sport. Mais, depuis cent ans, le sport a subi de profonds changements qui ont totalement modifié sa nature. Cependant, pour une part de son message fondamental, la participation, Coubertin demeure une référence; c'est ce que j'ai ressenti comme concurrent olympique. Chaque individu qui participe aux J.O. y trouve son bonheur, s'accomplit personnellement. Ce qui compte le plus pour l'immense majorité, ce n'est pas tant de vouloir gagner, que d'aller au bout de soi-même, au bout de ses propres limites et parfois même de les dépasser. C'est exaltant et c'est une manière de répondre à l'angoisse existentielle qui est en chacun de nous.

**R.P. : Coubertin voulait que le sport soit d'abord une forme d'éducation. Est-ce toujours d'actualité ?**



**J.R. :** Il voulait rebronzer la France. Son point de vue éducatif est toujours valable. Pour moi, le sport est un moyen primordial d'éducation individuelle et collective. Il induit en effet des éléments qu'il est difficile d'intégrer dans une éducation dite classique. Dans un domaine purement scolaire, nous acquérons des connaissances, puis nous créons; chaque individu est porteur d'autre chose qu'un transfert de connaissances.

**R.P. :** Qui dit éducation dit valeur d'exemple. Qui dit valeur d'exemple dit respect d'une éthique. Sera-ce un sujet digne du Congrès ?

**J.R. :** Je le souhaite. L'éthique est d'abord facteur de protection de l'individu : elle peut empêcher que l'athlète soit exploité ou manipulé. L'éthique permet au sport d'éviter de sombrer dans les jeux de cirque. Le sport comporte une notion de hiérarchie qui n'a de valeur morale que si elle est basée sur l'éthique et la méritocratie : c'est le plus méritant qui gagne. L'éthique rejoint par là la valeur éducative de la compétition. Si on ne respecte pas les règles fondamentales, le sport perd toute justification, toute connotation morale. On a alors l'athlète triche, qui se dope, le dirigeant corrompu, c'est la violence, l'hyper-commercialisation, l'excès de nationalisme, l'utilisation de l'information médiatique sans limite, comme ce fut le cas pour l'affaire Kerrigan-Harding. Que cette dernière, coupable ou innocente, peu importe, ait pu gagner beaucoup d'argent après ce scandale relève d'une insupportable immoralité. Ce sont là des atteintes inacceptables à l'éthique.

**R.P. :** D'autres réformes sont demeurées en suspens. L'unification des règles notamment. Qu'en sera-t-il à Paris?

**J.R. :** L'unification des règles touche principalement à l'harmonisation de la lutte antidopage et au recours à l'arbitrage pour régler les litiges. Ce sont là deux grands problèmes qui concernent toute la famille sportive pour

## À PARIS L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN

Désormais, la Maison du Sport français se trouve au numéro 1 de l'avenue Pierre-de-Coubertin à Paris. En cette année du centenaire olympique, le conseil municipal de la capitale française a décidé de rendre hommage au rénovateur des Jeux en donnant son nom à l'avenue où est situé le siège du CNO et de l'ensemble des Fédérations sportives françaises dans le treizième arrondissement. L'inauguration s'est déroulée le 23 mars dernier à l'occasion de la présentation à la presse du programme du Congrès du centenaire qui se déroulera du 29 août au 3 septembre. On notait une assistance nombreuse d'anciens champions, Guy Drut, Marc Pajot, Jean-François Lamour, Murielle Hermine, Jeannie Longo, Sébastien Flute, à cette inauguration à laquelle ont pris part MM. Juan Antonio Samaranch, président du CIO, et Jacques Chirac, maire de Paris, ainsi que plusieurs personnalités parmi lesquelles les



membres du CIO en France, le ministre de la Jeunesse et des Sports, M<sup>me</sup> Alliot-Marie, M. Henri Sérandour, président du CNO, Nelson Pailou, président du Comité d'organisation du Congrès du centenaire, et de M. et M<sup>me</sup> Geoffroy de Navacelle représentant la famille de Pierre de Coubertin.



affronter un danger qui est le même pour tout le monde. Nous devons donc trouver des solutions communes, tout en prenant en compte la liberté d'action des différents partenaires. N'oublions jamais que le dopage est le plus grand fléau qui pèse sur le sport. Soyons lucides : le dopage ne sera jamais complètement éradiqué, pas plus que la criminalité ne l'est dans la société. Pour moi d'ailleurs, l'utilisation de produits interdits est un problème de délinquance et il nous faut agir, à la fois en réprimant, à la manière de la police et de la justice, mais aussi par la prévention afin qu'il ne s'étende pas d'avantage. Je suis inquiet, je ne le cache pas. Nous menons une course poursuite qui ne tourne pas toujours à notre avantage.

Des méthodes, telles que l'usage de l'hormone de croissance et le screening sanguin, qui permet de déterminer chez l'enfant ou l'adolescent les dominantes chromosomiques et les potentiels futurs, constituent un processus inacceptable. On risque de ne sélectionner que les plus doués et, à la limite, on recherchera des déviants, notamment parmi les femmes, qui possèdent un patrimoine génétique avantageux. Or la haute compétition, ce n'est pas la manipulation génétique. Elle ne peut se justifier qu'à travers le mérite individuel.

*Propos recueillis par Robert Parienté*